

LE COMBATTANT



JOURNAL DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE INDOCHINE, MADAGASCAR,
CORÉE, AFRIQUE DU NORD, ET AUTRES THÉÂTRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Association affiliée à la Fédération Nationale André Maginot, GR50



8 JUIN

Hommage National aux Morts en Indochine



8 JUIN : Hommage National aux Morts en Indochine



Éditée et réalisée par l'Association des Combattants de l'Union Française, Anciens du C.E.F.E.O., Indochine, Madagascar, Corée, Afrique du Nord et autres théâtres d'opérations extérieurs.

Directeur-gérant : Marceau MARTIN
Rédacteur en chef : Alain de LAJUDIE
Comité de rédaction : Alain de LAJUDIE
Michel LE ROUX

Rédaction administration :

8 bis, rue Vavin
75006 PARIS
Tél. 01 42 49 28 64
Courriel : acufparis@orange.fr
Site internet : www.acuf.fr

**LES RÈGLEMENTS PAR CCP :
sont à adresser directement
au siège national, et donc
en aucun cas aux CCP.
En effet, ceux-ci sont
dans l'incapacité de nous faire
connaître l'identité du tireur
et l'objet du versement.**

C.C.P. ACUF PARIS : 615894 F
N° Commission Paritaire : 3207D73AC
Reproduction interdite

Impression et mise en page :
SARL Imprimerie Guériaud
Z.I. de Bellevue - 03120 Lapalisse
Tél. 04.70.99.08.77
imprimerie.gueriaud@sfr.fr

PERMANENCE

Elle est assurée
au siège national,
8 bis, rue Vavin
75006 PARIS

Tél. 01.42.49.28.64

Attention,
heures d'ouverture modifiées
du lundi au jeudi
de 10 h à 16 h 30
le vendredi de 10 h à 15 h

**On peut joindre,
en cas d'urgence :**
- Marceau MARTIN, président
national au 06 81 79 70 05
- Françoise GOUDOUNEIX,
secrétaire nationale
au 06 77 44 15 22
- Alain de LAJUDIE, rédacteur
en chef au 04 70 46 32 96



Chers amis,

Le 28 mai dernier, nous avons tenu notre assemblée générale au siège de la Fédération Maginot dans une salle mise gracieusement à notre disposition par le président LACAILLE. Je le remercie vivement.

Vous en avez un compte rendu dans le présent journal, je tiens néanmoins à saluer les présidents de section qui étaient présents ou représentés, soit 46 sur 49. Merci à eux pour leur dévouement.

Deux sujets nous interpellent quant aux valeurs que notre pays, ou ses dirigeants, sont sensés préserver.

- La tenue d'un "concert" à Saint Louis des Invalides. Concert destiné à fêter l'anniversaire de l'indépendance du Kosovo !! Pourquoi dans ces lieux avec un imam qui rappelait aux participants l'importance de la lecture du Coran ?
- L'emballage de l'Arc de Triomphe prévu pour 2020 afin d'y présenter une exposition. Quel intérêt d'utiliser ce monument à ces fins ? Néanmoins la tombe du Soldat Inconnu et la Flamme seraient épargnées.

Face à de telles absurdités, je me demande si nous comprenons encore bien ce qui se passe ou si nos dirigeants ont perdu la tête !!

Bonne vacances à tous et surtout prenez soin de vous.

Bien amicalement.

Marceau MARTIN
Président national

SOMMAIRE

- | | |
|---|---|
| <p>02 Photos</p> <p>03 Le mot du président</p> <p>04 Assemblée Générale</p> <p>06 Indochine
Missions Extérieures</p> <p>08 La Vie de l'Association</p> | <p>14 Le Carnet de l'Association</p> <p>16 L'ACUF vous informe</p> <p>18 Le saviez-vous ?</p> <p>19 Photos</p> <p>20 L'ACUF a lu pour vous</p> |
|---|---|



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ouverture de l'AG 2019

Siège de la FNAM 24bis bd St Germain 75005

Chers Amis,

Je remercie le Président LACAILLE pour la mise à disposition de cette salle magnifique afin d'y tenir notre assemblée générale. Merci à vous tous pour votre présence, je sais que venir à Paris n'est pas toujours facile. Merci à tous les présidents qui ont fait parvenir leur pouvoir.

Tous, vous montrez votre attachement à notre bonne vieille ACUF, votre démarche motive l'ensemble des membres du bureau pour conduire notre association le plus loin possible et croyez bien que tous sont concernés. Sauf accident ou imprévu, elle a encore quelques années devant elle.

Merci à Françoise et Guy qui ont préparé cette assemblée et pour le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année sans compter leurs heures, et ils sont parfois obligés de faire face à des situations compliquées, nous le verrons tout à l'heure. Je n'oublie pas notre secrétaire qui œuvre avec discrétion mais aussi une grande efficacité, au secrétariat du siège, vous en êtes les témoins. Merci Falihéry.

1225 adhérents sont présents ou représentés, soit 93% ; 46 sections sont présentes ou représentées, soit 94%. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

En raison du temps qui nous est imparti, et exceptionnellement, nous tiendrons en même temps le Conseil National et le Comité Directeur.

Je déclare ouverte la réunion des instances dirigeantes de l'ACUF.

Avant d'aller plus loin, je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés ces 12 derniers mois avec une pensée particulière pour notre ami Michel DAB disparu brutalement en juillet 2018. Nous associons à ce recueillement tous les militaires, gendarmes, policiers morts pour la France en service commandé, nous pensons à nos deux jeunes camarades qui ont dernièrement payé de leur vie la libération de deux individus irresponsables.

Nous tenons donc notre AG statutaire en lieu et place du congrès habituel, vous en connaissez les raisons. Je vous confirme que le congrès 2020 aura bien lieu à Ste Foy la Grande au cours du premier semestre, l'organisation en sera arrêtée en septembre.

Je ne vais pas être long dans mon discours d'ouverture, nous sommes tous conscients de la situation de notre France, je crois que la "chienlit" est bien installée !! Qui pour remettre de l'ordre dans notre bon pays ?

Notre association suit son bonhomme de chemin, maintenant tout est en ordre, la situation financière est stable mais les avoirs diminuent inexorablement faute de recrutement, malaise connu et valable pour toutes les associations.

Nous regrettons évidemment le manque de personnes disponibles pour assister à Paris aux différentes réunions, c'est notre ami Guy qui représente l'ACUF dans les différentes instances où nous sommes présents. Cela fait pas mal de réunions.

Nous n'avons pas de représentant du bureau en Rhône Alpes Auvergne, je vais faire une réunion des présidents

de cette région en principe le 1^{er} octobre 2019 à Lyon.

QUESTIONS DIVERSES

A - Problèmes avec la Banque postale.

Constat.

Un chèque émis par erreur par une section a entraîné une interdiction bancaire pour le siège national et la moitié des sections.

Outre les frais que cela a entraînés, cette situation est inacceptable et donne une mauvaise image de notre association.

Mesures prises par le comité directeur du 28 mai 2019 :

- 1)- Il est demandé aux présidents de section qui travaillent avec la banque postale de transférer leurs comptes vers une autre banque dans la mesure du possible, et de procéder à la clôture de ces comptes.
- 2)- Pour l'ouverture d'un nouveau compte, le secrétariat du siège pourra vous fournir les documents qui vous seront demandés.
- 3)- En cas d'impossibilité, vérifier sans délai les informations personnelles rattachées à ces comptes.

B - Dons importants à des organismes extérieurs.

Le comité directeur rappelle que ces dons doivent avoir reçu l'accord du bureau national avant d'être effectué.

En effet, si certaines sections ont la chance de disposer de moyens importants, il faut savoir que certains présidents doivent mettre de leurs poches pour régler des gerbes ou des plaques.

Il est certes louable de faire un don important pour une œuvre, néanmoins la solidarité au sein de l'ACUF doit s'exercer pleinement et en priorité.

C- Départ de signature bancaire.

Il doit y avoir deux délégations de signature dans chaque section.

En cas d'impossibilité, la deuxième délégation doit être faite au président national, en effet, cela évite un blocage des comptes toujours long et compliqué en cas d'ennuis du premier délégataire :

Il est demandé aux présidents de transmettre au secrétariat dès que possible, les noms des personnes habilitées à signer les chèques.

Voilà pour le principal, je donne la parole à Françoise pour le rapport d'activité ensuite à Guy pour le rapport financier et enfin aux vérificateurs aux comptes. En l'absence des titulaires, c'est Françoise qui va vous lire le PV de contrôle. Monique qui était la compagne de Michel DAB souhaitant s'investir dans l'association, je vous demanderai tout à l'heure de la confirmer dans la fonction de vérificateur aux comptes.

Marceau MARTIN, président national

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE NATIONALE

Nous avons pu comptabiliser 85% des bilans des sections au mois de janvier. Ce qui est important pour notre trésorier qui doit présenter les comptes à l'expert-comptable et aux vérificateurs des comptes avant l'assemblée générale.

Faute de nouveaux adhérents et la disparition des plus anciens, nous devons procéder à la mise en sommeil de certaines sections comme Toulon et Liévin ou les regrouper comme Marseille et Aix-en Provence en 2018. Malheureusement, d'autres mises en sommeil surviendront bientôt: Alès, Grenoble, Côte d'amour et de Jade. Généralement, le drapeau reste sur place et certaines sections trouvent des accords avec des maires pour qu'il soit porté aux cérémonies par des volontaires, pompiers, lycéens ou tout autre volontaire mais en informer le siège national avant toute décision. Sinon ils peuvent être déposés à l'ONAC ou aux archives départementales suivant les conventions locales. Les membres de ces sections deviennent adhérents directs et sont gérés par le siège (envoi des timbres et du Combattant et questions diverses).

Notre procédure dans l'affaire LEGOZ a conduit au remboursement des fonds pris par le président à la section moins les frais de procédure: une affaire déplorable.

Nous vous rappelons que nous avions pris la décision pour les comptes de sections qu'un membre du bureau national ai la signature pour anticiper les problèmes de vie résultant du poids des ans.

En pratique, l'application se fait difficilement pour des raisons diverses. Aussi, nous vous suggérons que deux ou trois personnes de la section aient la signature et que nous ayons au siège la liste de ces personnes. Au cours de l'année, nous avons été confronté encore à des situations complexes que nous aurions pu éviter si cette précaution avait été prise. Il n'est nullement question de main mise sur les trésoreries des sections mais de mesure de sens pratique.

Représentation de l'ACUF

Monsieur FROGER a représenté l'ACUF auprès des associations combattantes suivantes : Comité des Combattants CDC/AFN, Comité d'Entente des Anciens

d'Indochine/CNEAI, Comité de la Flamme, Comité national d'Entente, l'ASAF, la DRAC, le tribunal des Pensions militaires ainsi qu'à d'autres manifestations de l'ONAC.

M. Michel LANG a porté le drapeau de l'ACUF en différentes manifestations. Nous l'en remercions ainsi que le porte-drapeau de l'Essonne. Nous avons été présents aussi à la commémoration de la bataille de Dien Ben Phu à Nogent-sur-Marne ainsi qu'au mois de novembre au cimetière de Nogent et au bois de Vincennes avec nos amis vietnamiens.

La section d'Ermont présidée par Michel DAB avait programmé un voyage en Pologne en septembre pour célébrer avec les anciens combattants polonais la fin des combats de la dernière guerre et la proclamation de l'état polonais. Le père de Michel était polonais et plusieurs adhérents de sa section présentaient le même profil. Lors d'une réunion du bureau national, Michel nous avait demandé une aide du siège qui lui fut accordé à hauteur de 1000 euros sous forme de différents cadeaux dans le cadre de cet échange.

En août, Michel nous a quittés et M. Guy COUTURIER a repris le projet en permettant ainsi la réalisation de ce beau voyage. Nous avons été très bien accueillis par les autorités municipales et combattantes et nous garderons tous un beau souvenir de ce déplacement. Vous pouvez voir sur notre site internet le reportage de M. COUTURIER. Rapport approuvé.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Ils sont présentés par Monsieur FROGER, trésorier national.
Recettes : 37.744, 59€ ; Dépenses : 71.846,20€ soit une perte sur l'exercice de 34.101,61€.

Le bilan de l'exercice 2018, siège et sections confondues montre un actif de 515.405,18€.

Ce montant diminue d'années en années en raison d'un manque de recettes dû à la disparition de nombreux adhérents. Cela permet néanmoins de poursuivre nos activités encore quelques années.

En raison de l'absence de nos vérificateurs aux comptes, Monsieur CHOPIN et Madame IMBERT, la secrétaire nationale procède à la lecture de leur compte-rendu. Comptes approuvés.

ELECTIONS

Les mandats de deux membres du Comité Directeur Messieurs LEMONNIER et ZAMBEAUX sont arrivés à échéance. Ils sont réélus à l'unanimité.

Monsieur Mariel AUZOUX (président de la section de Poitiers) se présente en remplacement de Monsieur CHANET, il est élu à l'unanimité et rentre au Comité directeur et au bureau national.

Monsieur Michel RENARD de la section de Villefranche s'est porté volontaire et proposé comme référent pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est élu à l'unanimité et rentre au Comité directeur et au bureau national.

Madame Monique IMBERT se présente au poste de vérificateur aux comptes en remplacement de Monsieur ZUNINO qu'elle a remplacé au pied levé dès cette année, nous l'en remercions. Elle est élue à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est conseillé aux titulaires de comptes à la Banque postale à l'origine de ce blocage de changer d'établissement. Le siège pourra vous adresser les documents nécessaires et les banques ne comptent aucun frais aux associations.

- 1°) Rappel de la nécessité de plusieurs signatures accréditées sur les comptes des sections
- 2°) Pour finir une très bonne nouvelle, notre site internet qui n'avait pas été actualisé depuis longtemps va être renouvelé, ne manquez pas de le consulter.
- 3°) Pour le Combattant, nous rappelons l'importance des mises à jour des listes des sections, changement d'adresse, décès. Le routage normal du journal coûte 0,50 cents. Le renvoi par le siège 2 euros.

N'ayant plus de question, notre président national lève la séance en proposant de se retrouver autour de quelques bulles.

Le président LACAILLE vient nous honorer de sa présence, Monsieur MARTIN le remercie de nous avoir accueillis à la Fédération Maginot et l'invite à se joindre à nous pour déjeuner mais il ne le peut ayant déjà un rendez-vous.

Journée Nationale d'Hommage aux Morts en Indochine

Un hommage national présidé par le Premier Ministre, accompagné de la Secrétaire d'État près la ministre des Armées, a été rendu le 8 juin dans la cour d'honneur des Invalides. Afin de permettre à un maximum d'anciens d'Indochine d'assister à cet hommage, en accord avec les associations membres du Comité d'entente des anciens d'Indochine (CNEAI), les cérémonies en province furent repoussées au 13 juin. Les participants sont venus de la France entière et si leur nombre fut limité en raison de l'âge avancé des anciens combattants d'Indochine, les plus jeunes ont 84 ans, l'émotion était bien présente au cours de toute la cérémonie. Une dizaine de sections de l'ACUF étaient représentées.

Après le salut au drapeau et le passage en revue des troupes le Premier Ministre déposa une gerbe en hommage aux Morts pour la France en Indochine avant de se recueillir longuement. Après la minute de silence, la sonnerie aux Morts et la Marseillaise, ce fut l'évocation de l'Indochine par la lecture d'extraits de correspondances d'anciens citant la beauté des paysages, la gentillesse des habitants, l'appréciation des combats et l'engagement sans

faille des combattants.

Dans son allocution qui suivit, le Premier Ministre revint longuement sur l'engagement de nos soldats en Indochine, leur courage face aux Japonais puis au Vietminh, le désastre de la RC 4, les erreurs politiques, les combats au corps à corps de Dien Bien Phu et l'enfer subit par les prisonniers, enfin l'indifférence de nos concitoyens. Il s'attacha enfin aux nouvelles relations établies avec notre ennemi d'hier.

À la fin de la cérémonie, le Premier Ministre s'attarda à saluer individuellement les porte-drapeaux puis les anciens combattants au nombre desquels figuraient notre ancien vice-président le général GAUTIER, le colonel de HEAULMES et son épouse Géneviève de GALARD, notre ami Wladislaw SOBANSKI, notre secrétaire nationale Françoise GOUDOUNEX, notre trésorier national Guy FROGER, les présidents des sections de l'Allier, de Draguignan, de Paris, MM. Alain de LAJUDIE, Léopold BASILIO, Michel LANG et quelques autres qui ne m'en voudront pas de ne pas les citer.

MISSIONS EXTERIEURES

AFGHANISTAN

La troisième et dernière partie de l'article sur l'embuscade d'Uzbin du 18 août 2008 paraîtra dans le prochain numéro du Combattant (n°336).

BURKINA FASO : le récit de l'opération qui a conduit à la mort de deux soldats français

C'est "une opération d'une rare difficulté" que les forces spéciales françaises ont mené dans la nuit du 9 au 10 mai vendredi au Burkina Faso, selon Florence PARLY. La ministre des Armées a rendu hommage lors d'une conférence de presse aux deux officiers mariniers "exceptionnels" qui ont été tués : les maîtres Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO. Leur sacrifice a permis la libération de quatre otages : les deux touristes français disparus depuis le 1^{er} mai au Bénin, ainsi qu'une Américaine et une Sud-Coréenne détenus depuis 28 jours par ce groupe armé.

Les origines de cette opération remontent aux heures suivant la disparition des deux touristes, mercredi dernier. Mais les forces françaises de l'opération Barkhane, appuyées par du renseignement militaire, notamment américain, et un soutien logistique des forces burkinabées, ont surtout progressé mardi. Ce jour-là, une première opération des forces spéciales a permis de "s'emparer d'un certain nombre d'informations complémentaires", a expliqué sans plus de détail le chef d'état-major des armées François LECOINTRE, puis "d'établir une traque très précise des ravisseurs", qui se dirigeaient vers le Nord du Burkina Faso.

Deux militaires français sont morts en libérant quatre

otages dans la nuit de jeudi à vendredi. Voici comment s'est déroulée l'opération.

L'armée française, qui craignait alors le transfèrement des otages à une autre organisation terroriste au Mali, "la Katiba Macina", espérait une "halte des ravisseurs" pour agir. "C'était la dernière opportunité pour pouvoir faire l'intervention avant l'entrée en territoire malien", a déclaré le chef d'état-major, indiquant qu'une fois au Mali, les opérations auraient été rendues beaucoup plus complexes. La Française Sophie PÉTRONIN y est notamment retenue depuis 2016.

Cette occasion s'est présentée jeudi, a indiqué François Lecointre, qui en a alors informé le président de la République. L'opération des forces spéciales a donc été lancée une fois la nuit tombée. Malgré la présence d'une sentinelle, les soldats français "traversent un découvert de 200 mètres" en toute discrétion, dans la nuit noire, et s'approchent à quelques mètres des abris dans lesquels les six ravisseurs et leurs otages se trouvent.

"Les commandos ont été repérés à 10 mètres de la cible par une sentinelle. Ils sont passés d'un mode d'infiltration à un mode d'assaut", explique François LECOINTRE. Dans un premier temps, ils n'ont pas ouvert le feu "pour être certains de ne pas faire de perte chez les otages ou chez des membres civils du campement", poursuit le chef d'état-major. C'est au cours de cet assaut que sont tués "à très courte distance par deux des ravisseurs" les militaires français Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO.

Les forces spéciales ripostent et abattent quatre ravisseurs, tandis que deux autres parviennent à prendre la

MISSIONS EXTERIEURES

fuite. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils découvrent que deux autres otages étaient détenus avec les touristes français, ce qu'ils ignoraient au moment de la préparation de l'opération.

Maître Cédric de PIERREPONT

Né en 1986, le maître de PIERREPONT est entré dans la Marine nationale en 2004, au sein des équipes de la flotte. Il intègre en 2005 la spécialité de fusilier marin et se distingue en terminant premier sur quarante-sept de son cours de Brevet élémentaire.

Un an et demi plus tard, il réussit le stage commando. Il est ensuite affecté au commando de Penfentenyo où il est promu au grade de second-maître et obtient son brevet d'aptitude technique fusilier marin-commando. En août 2012, il réussit le cours de nageur de combat puis rallie le commando Hubert. Il y occu-



La cérémonie d'obsèques s'est déroulée le mardi 13 mai 2019 aux Invalides après qu'un hommage leur soit rendu lors du passage du convoi sur le pont Alexandre III.

Le silence, révélait, bien avant que ne commence la cérémonie, la gravité de l'hommage qui allait être rendu. Les autorités de l'État, les familles et les frères d'armes d'un côté, les troupes des trois armées, la musique et le drapeau du 1er régiment de fusiliers marins de l'autre. Ni curieux, ni presse intempestive, pas

L'identité des preneurs d'otages qui ont enlevés les deux touristes français au Bénin le 1^{er} mai est encore inconnue. Il est "trop tôt pour se prononcer", a déclaré Florence PARLY. "L'analyse est en cours. Ce que l'on peut dire c'est qu'il y a deux

pait les fonctions de chef de groupe commando depuis le 1^{er} avril 2018.

Il cumulait 15 ans de service au cours desquels il a plusieurs fois été engagé sur des théâtres d'opérations en Méditerranée, au Levant et au Sahel ; théâtre sur lequel il était déployé depuis le 30 mars dernier.

Il était titulaire de quatre citations (à l'ordre du régiment, de la brigade et de la division) avec attribution de la Croix de la Valeur Militaire et d'une citation à l'ordre de la Brigade avec attribution de la Médaille d'or de la Défense nationale. Il était en outre décoré entre autres de la Médaille d'or de la défense nationale « Nageur de combat - Missions d'opérations extérieures » et de la médaille d'Outre-mer avec agrafes Sahel et Liban. (Source : Marine nationale)

Maître Alain BERTONCELLO

Le maître Alain BERTONCELLO, né en 1991, est entré dans la Marine nationale en rejoignant l'école de maistrance le 14 février 2011. Il choisit le 1^{er} mars 2012 la spécialité de fusilier marin et réussit le stage commando la même année. Après 5 ans au commando Jaubert, il obtient le brevet de nageur de combat et rejoint le commando Hubert basé à Saint-Mandrier dans le Var, où il était affecté depuis juillet 2017.

Après son entrée au sein des commandos marine, le maître BERTONCELLO a participé à des missions de défense des intérêts maritimes français aux Seychelles (pro-

tection des thoniers) et à plusieurs opérations extérieures au Qatar, au Levant et au Sahel ; théâtre sur lequel il était engagé depuis le 30 mars dernier.

mouvements terroristes principaux qui opèrent dans cette zone et qui sont affiliés pour l'un à Al-Qaïda, pour l'autre à l'EIGS (État islamique au Grand Sahara). Nous n'en savons pas plus pour l'instant", a-t-elle précisé.



tection des thoniers) et à plusieurs opérations extérieures au Qatar, au Levant et au Sahel ; théâtre sur lequel il était engagé depuis le 30 mars dernier.

Il cumulait plus de 7 ans de service au sein de la Marine nationale.

Il était titulaire d'une citation à l'ordre du régiment avec attribution de la Médaille d'or de la Défense nationale et était décoré de la Médaille d'Outre-mer pour le Moyen-Orient ainsi que de la Médaille d'argent de la Défense nationale.

Source : Marine nationale

de faux-semblants ni de postures artificielles ; à l'évidence, l'émotion n'était pas feinte.

Accompagnés par vingt de leurs camarades du commando Hubert, les deux cercueils drapés de tricolore quittaient la cathédrale Saint-Louis lorsque retentirent cornemuses, bombardes et caisses claires du bagad de Lann-Bihoué livrant, dans une version magistrale très émouvante, la « Marche des soldats » de Robert Bruce.

Entrant de manière éclatante dans

l'histoire de notre pays, les premiers maîtres Cédric de PIERREPONT, 33 ans, et Alain BERTONCELLO, 28 ans, avaient bien mérité que leurs noms soient prononcés dans ce lieu où tant d'autres noms héroïques raisonnèrent avant les leurs. Ils servirent ensemble, souffrir ensemble et moururent ensemble... pour la France ! Le chef des armées le rappela avec justesse dans un éloge d'une grande dignité avant de les nommer chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

BONDUES

L'assemblée générale s'est tenue le 10 février. En raison du décès de Jean-Marie LATOUR, le poste de président de la section était à pourvoir. Jean-Marc LATOUR a été élu à l'unanimité des présents.

BOURG-DE-PÉAGE

Assemblée générale du 23 février 2019 au restaurant des Balmes à Romans. Les personnes présentes ont signé la feuille de présence ainsi que les pouvoirs des personnes excusées. Claude BERGER, président du comité Romans/Bourg-de-Péage ouvre la séance à 11 heures en remerciant les membres de l'association ainsi que les élus locaux. En préambule, il était observé une pensée particulière pour les malades et une minute de silence pour les personnes décédées au cours de l'année, sans oublier nos soldats disparus aujourd'hui sur le terrain pour défendre nos valeurs républicaines. Le président précise qu'en tant que délégué des anciens F.F.A. pour la région Auvergne / Rhône-Alpes, l'union des deux associations pour les réunions et cérémonies permet d'étoffer la présence de l'A.C.U.F. qui, outre sa participation au devoir de mémoire, est aussi très active pour le soutien aux militaires et leur famille, engagés dans les conflits d'hier et actuels.



Lecture du message du président national, Marceau MARTIN, qui se remet de ses problèmes de santé, cela a perturbé la préparation du congrès national 2019 reporté en 2020. L'A.G. aura lieu courant mai à PARIS dans les locaux du siège. À ce titre, contrairement au congrès habituel, seulement les présidents de comités seront invités.

L'A.C.U.F. au niveau national se porte bien et devrait avoir encore de belles années. En ce qui concerne notre comité, l'effectif reste le même avec malheureusement des pertes mais compensées par de nouvelles adhésions. Il serait souhaitable bien sûr, de voir entrer des OPEX.

Pour la gestion, même si notre volonté est d'être le plus souvent représentés, nous devons restreindre les frais de cérémonie. C'est pourquoi, grâce au Comité d'entente, nous pouvons déposer des gerbes communes à moindre coût sur les deux agglomérations Romans / Bourg-de-Péage. Pour les cérémonies extérieures, le partage des frais avec le CN. ASFSOR, 11^{me} CUIR, Souvenir Français, l'UFAC ou Pionniers du Vercors permet de minimiser les dépenses tout en participant communément au devoir de mémoire.

Ensuite lecture est faite des rapports moral et financier de l'association. Approuvés à l'unanimité.

En conclusion, le président rappelle que l'A.C.U.F. sera présente aux cérémonies patriotiques de la région ainsi qu'au congrès national du CN. ASFSOR en octobre à Romans, sans oublier la présence aux quêtes de la Toussaint organisées par le Souvenir Français.

Pour terminer cette rencontre, la parole est donnée au président du Comité d'entente, René MOREAU qui félicite le président sur le travail accompli. Marie-Françoise LIEGE, représentant la ville de Bourg-de-Péage apporte toujours sa sympathie aux associations du monde combattant.

Un dépôt de gerbe était effectué par le président accompagné de Claire TESTON, fille du président d'honneur Paul TESTON et Henri DIDIER, en présence des drapeaux des différentes associations présentes.

Un pot d'amitié était offert à tous les participants suivi d'un repas amical réunissant les membres de l'A.C.U.F. et du CN. ASFSOR.

DRAGUIGNAN

Assemblée générale du 2 février 2019. À 10h le président déclare l'assemblée générale ouverte. Il remercie les adhérents et invite l'assemblée à se lever pour accueillir le drapeau et leur demande d'avoir une pensée pour tous les ami(es) décédés depuis 2010 et dont il cite les noms : Il fait ensuite observer 1 minute de silence en hommage aux membres des forces armées morts en OPEX, en service commandé ou en missions de sécurité.

Activités de la section au cours de l'année 2018 par le président

Composé de 10 membres, le comité s'est réuni 7 fois en 2018 avec une participation jamais infé-



rieure à 7 présents. Les sujets à traiter et les décisions à prendre l'ont toujours été, après les exposés de chacun, adoptés à la majorité et dans une ambiance exemplaire. Il demande à l'assemblée de les applaudir car ils le méritent bien.

Notre ami Jean-Claude PAILHES lui a présenté dernièrement sa démission et c'est avec regret qu'il vous demande d'en prendre acte et il fait appel à candidature pour le remplacer.

En ce qui le concerne, après plusieurs semaines de maladie depuis Noël, il a repris ses activités mais avec le dessein de passer la main en 2020. Il demande donc que l'un d'entre vous se manifeste pour ce faire au cours de l'année 2019.

Orientations pour la nouvelle année :

En 2018, nous avons élargi nos actions en nous associant à toutes les manifestations au profit des blessés OPEX et des commémorations du centenaire de l'Armistice mettant fin à la Guerre de 14-18 tout en participant aux cérémonies et commémorations traditionnelles avec notre porte drapeau (de mai 2018 à janvier 2019).

Il propose pour 2019 de maintenir nos engagements solidaires traditionnels des années précédentes et de mettre en place dans la mesure du possible des réunions festives trimestrielles et amicales (galette des Rois, crêpes...) lors d'un après-midi. Le comité lors de sa prochaine réunion étudiera ce projet.

Dans le cadre de la transmission du devoir de mémoire, nous pourrions proposer auprès des collèges et lycées des exposés concernant nos participations aux combats (Indochine, Algérie et autres territoires extérieurs) afin de défendre la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service des armes de la France et les missions qui furent les leurs.

Problèmes de la section ACUF de Draguignan avec le président du CELAP local :

Considérant que les nouveaux statuts du CELAP établis et présen-

LA VIE DE L'ASSOCIATION

LA VIE DE L'ASSOCIATION

tés par le président du CELAP le 25 octobre, l'ont été sans concertation du comité du CELAP et sans respect des obligations de la Loi de 1901 et sans prendre en considération les demandes réitérées depuis des années du président de la section ACUF de Draguignan de mentionner dans l'intitulé du CELAP : "et des Associations ou du monde Combattant".

Informé de ce projet, le comité s'est réuni le 23 octobre et par un vote de 8 voix sur 10 (1 contre, 1 abstention) a retenu le projet de mettre fin à la participation de la section au CELAP.

Les nouveaux statuts prévoient par ailleurs l'augmentation de la cotisation qui passe de 10 à 24€ avec une tendance du président du CELAP à se considérer comme ayant autorité de commandement sur les associations et sur la maison du Combattant (le président donne à l'appui la lecture de la lettre du président national de l'ACUF Paris).

Par ailleurs, la multiplication des réunions de 18h à 20h30 depuis début février des présidents d'associations à la demande du président du CELAP ont été une surcharge inutile étant donné qu'elles se déroulaient alors qu'il n'y avait aucune décision ni à l'échelon national ni au niveau municipal quant au projet concernant la commémoration du centenaire de la fin de la Grande Guerre.

Il demande de voter à main levée ou en bulletin secret si l'assemblée le demande, l'approbation du projet du comité (dont le président du CELAP a été informé dès le 25 octobre et confirmée le 27 octobre par une réunion du comité).

L'attitude particulièrement outrancière du président du CELAP exigeant que le président lui remette ses clefs de la maison du Combattant et lui interdisant d'y pénétrer, lors de la cérémonie du 5 décembre alors qu'était prévue en ce lieu la remise de l'insigne et du diplôme d'honneur de porte-drapeau à Yves MARTIN, a confirmé le peu de considération du président du CELAP envers le monde Combattant et le bien fondé de notre retrait du CELAP qu'il demande d'approuver.

Vote pour l'approbation du rapport moral du président :

Le vote à main levée étant retenu, (présents et pouvoirs réunis) le rapport moral et le retrait du la section du CELAP sont approuvés par 29 voix pour et 1 abstention (sur 36

adhérents).

Charles LAUDE, présente ensuite l'exposé de notre situation financière.
Accueil et discours du Maire :

Après un rappel vibrant du rôle décisif que les résistants Dracénois ont joué en liaison avec les alliés et les forces françaises lors du débarquement de Provence, le maire a rappelé son attachement indéfectible au monde combattant qui est en première ligne pour défendre les valeurs de la Patrie. Il a déploré les difficultés des Anciens Combattants et des veuves dont le pouvoir d'achat s'amoindri.

Il a rappelé que le souci commun reste Draguignan, sans parti pris et a assuré le monde Combattant de toute sa confiance

Clôture de l'assemblée :

Avant le pot de l'amitié, le maire remet solennellement à Yves MARTIN, l'insigne d'honneur de porte-drapeau après avoir prononcé son éloge particulièrement amicale et chaleureuse.

Le repas chez Lee a regroupé 17 adhérents et au sein d'une ambiance particulièrement chaleureuse s'est terminé en chansons !

FRÉJUS/SAINTE-RAPHAËL

Allocution pour les obsèques de Jean-Claude DENIEL

"En ces heures de peine, je voudrais évoquer la carrière militaire de notre ami Jean-Claude DENIEL, membre de l'ACUF et ancien combattant. Jean-Claude est né à Paris, le 28 août 1931. A 18 ans, en octobre 1949, il s'engage dans la Marine Nationale. Après une période de formation militaire, il demande son transfert dans l'Aéronavale et, en juin 1950, après avoir obtenu son diplôme de radio de bord, il rejoint la base de Lanvedoc-Poulmic puis celle d'Agadir, au Maroc. Volontaire pour servir en Indochine, il est affecté, en avril 1952, à la flottille aérienne 28F basée à Tan-Son-Nhut puis plus tard à Cat-Bi, au Tonkin. Celle-ci est équipée de bombardiers Privateer américains prêtés en location-bail. Ce sont des appareils de patrouille à très long rayon d'action servis par un équipage de 10 hommes, disposant de 6 mitrailleuses bi-tubes de 12,7mm et pouvant emporter 5 tonnes de bombes. D'avril 1952 à mai 1954, Jean-Claude participera à 150 missions de guerre dont 35 sur le camp retranché de Nasan et 72 sur celui de Diên Biên Phù. À Nasan, d'octobre à décembre 1952, 12 bataillons français, parachutistes, légionnaires et thaï résisteront aux attaques de la Division 312, unité de choc des forces du Viet-minh. L'intervention aérienne de l'Armée de l'Air et de l'Aéronavale dont les appareils agiront de nuit, à basse altitude, obligera Giap à retirer ses troupes en décembre laissant derrière lui plus de 3000 morts et un important matériel de guerre. Jean-Claude sera cité à l'ordre du Corps d'Armée avec attribution de la Croix de Guerre des Opérations Extérieures avec étoile de vermeil. De ce succès à Nasan, le commandement français tirera la conclusion qu'une base aéroterrestre peut jouer un rôle de verrou et constituer le point de départ d'actions offensives. De son côté, le général Giap conclura qu'il avait manqué d'hommes et d'artillerie lourde et anti-aérienne. Le 21 novembre 1953, l'opération Castor constitue le pré-lude de l'installation du camp retranché de Diên Biên Phù. Malgré les attaques de l'aviation et des unités terrestres françaises, 5 divisions viet-minh vont progressivement occuper les hauteurs de la cuvette de Diên Biên Phù alors que des camions Molotova et 50 000 porteurs acheminent depuis la Chine les canons, les munitions et le ravitaillement des forces ennemis. On connaît la fin de l'histoire. Selon les estimations, plus de 15000 combattants français ont participé à la défense du camp retranché, 3300 sont morts ou disparus, 10300 sont fait prisonniers dont 4400 blessés, mais seul 3300 rentrent en France. Notre ami Pierre MONJAL, président régional de l'ANAPI, parachuté en renfort dans les derniers jours, est présent parmi nous et peut en témoigner. Côté Viet-minh, 70000 combattants ont été engagés dont 8000 sont morts et 15000 blessés. 51 avions français ont été abattus par la DCA ennemie et 169 touchés, 80 aviateurs sont morts. Du mois de mars 1954 jusqu'au lendemain de la fin des combats terrestres, le 8 mai, la F28 a perdu 2 Privateer dont le F28 6 à bord duquel se trouvait Jean CARPENTIER également parmi nous aujourd'hui, qui a pu sauter en parachute et a connu la vie des camps de prisonniers. À bord des autres appareils, les missions de guerre se sont poursuivies à un rythme intensif allant jusqu'à trois missions par jour jusqu'à la fin des combats. Jean-Claude DENIEL sera cité à l'ordre de l'Armée de Mer avec palme. De retour en France, il sera affecté à la base aéronavale de Fréjus-Saint-Raphaël. C'est dans



LA VIE DE L'ASSOCIATION

cette dernière ville qu'il épousera Jeannine, le 15 octobre 1955 et qu'il découvrira le pilotage des hélicoptères légers avec un accident sans gravité lors du lâcher d'un jeune pilote. En 1956, Jean-Claude rejoindra l'escadrille 8S composée d'avions amphibiies Grumman Goose sur la base de Tan-Son-Nhut pour une courte mission de transports des membres de la commission internationale de contrôle des accords de paix au Viet-Nam. C'est avec cette unité qu'il rejoindra ensuite la base aéronavale d'Alger-Maison Blanche où il effectuera 25 missions de guerre avant d'être grièvement blessé dans un accident en opération. Après quelques mois d'inactivité il sera affecté à l'acheminement du courrier de l'OTAN en Méditerranée puis à l'issue d'une courte affectation à Agadir il rejoindra, en juin 1959, la base aéronavale de Fréjus -Saint-Raphaël. Le 2 décembre 1959, alors qu'il assurait un service de nuit à la BAN de Fréjus-Saint-Raphaël, il participera avec l'aide du personnel présent sur les lieux et d'embarcations pneumatiques, au sauvetage de plusieurs rescapés de la catastrophe de Malpasset.

Il terminera sa carrière à la base aérienne de Toussus Le Noble avec le grade de 1er Maître, le 1er septembre 1966. Il se retirera d'abord dans la Haute Vienne où il ouvrira avec Jeannine, un commerce d'électroménager avant de se revenir à Saint-Raphaël où il exercera le métier d'électrotechnicien en appareils de télévision. Jean-Claude DENIEL était chevalier de l'ordre national du Mérite, médaillé militaire, titulaire de la croix de guerre des TOE avec palme et étoile de vermeil, des médailles commémoratives d'Indochine et d'Algérie et de la médaille des blessés. Permettez-moi, en cet instant d'avoir avec vous une pensée pour nos camarades du commando Hubert, les maîtres Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO, Morts pour la France au Burkina Faso."

ISÉRE

L'Assemblée Générale de la section s'est tenue le 7 avril (avec les 2 drapeaux des sections iséroises fusionnées et celui de la section de Villefranche-sur-Saône).

Cotisations 2019 réglées pour cette A.G. 25 (pour 38 adhérents possibles à ce jour). Membres présents : 14 Membres représentés : 5, soit un total de 19 présents ou repré-

sentés. Quorum atteint, l'assemblée générale s'est ouverte à 10h25. Elle s'est déroulée en présence de 4 camarades de la section de Lyon, dont Henri LAFFORGUE son président., et de 3 de celle de Villefranche-sur-Saône jumelée à la nôtre, dont Alain DUPOUYET son nouveau président.

Après le décès de notre camarade Édouard COHEN-SOLAL le 24 octobre 2018, aux obsèques de qui notre section était représentée avec son drapeau, nous avons appris trop tardivement celui de notre fidèle camarade Robert DE MARCHI en novembre, à l'épouse de qui notre trésorière a pu présenter nos condoléances au téléphone. Cette année, c'est d'abord le décès le 10 février de notre fidèle camarade Joseph MAZZILLI à Voiron qui nous a touchés : nous nous sommes fait représenter à ses obsèques par l'épouse de notre camarade Antoine FERNANDEZ, qui accompagnait notre gerbe. Ces derniers jours, c'est notre vice-président Henri FOUILLARD qui, hospitalisé à la suite d'une fracture due à une chute et tombé dans le coma, est décédé le 28 mars. À ses obsèques mardi dernier, étaient présents d'autres membres du bureau de la section et d'une délégation de la section de Villefranche-sur-Saône, avec nos 2 drapeaux et 4 d'autres associations. Le lendemain 29 mars, c'est notre quasi-doyenne Raymonde MAMY, 93 ans et adjudante-chef en retraite, qui décédait : à ses obsèques mercredi dernier, elle a eu la présence de 3 membres de la section, le couple AMETTE et moi-même, avec notre drapeau et celui des Médaillés militaires. Minute de silence en leur mémoire respectée.

Concernant la section, ces 5 décès font encore chuter le nombre de nos adhérents qui passe de 43 l'an dernier à 38 au maximum cette année sans nouvelles recrues. Nous sommes à ce jour à 25 cotisations 2019 réglées, mais d'autres espérées encore possibles augmenteront ce nombre.

Cependant, les années passent, les hommes aussi...

Il est rappelé que l'ACUF résiste à sa disparition et tiendra tant qu'il sera possible. Mais sa fin se rapproche rapidement. Plusieurs anciens d'Indochine tiennent encore le coup, mais pour combien de temps ?

La section de Villefranche-sur-Saône ne s'est pas éteinte cette année, comme on le craignait, après

la démission du président Jacques BEAUFILS, puisque son nouveau président est parmi nous...

Rien n'est semble-t-il encore prévu pour le Congrès national 2019 (à la Grande Garenne ?). N'y aura-t-il que l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai à Paris ?

L'affaire Charbel LE COZ est close et nous avons été remboursés des 10 628,46€ justifiables réclamés, mais avec le concours d'une huissière, ce qui a diminué de 618,48€ ce montant déjà basé sur les seuls mouvements bancaires, dans l'ignorance du montant en espèces qu'il détenait et a englouti.

Il est rappelé aussi que, si certains d'entre vous ont besoin d'une aide financière, ils peuvent recourir à l'ONACVG en premier lieu, puis au siège qui peut alors, pour abonder la participation de l'ONACVG, soit intervenir directement, soit contacter la Fédération Maginot.

Je vous signale que je transfère à tous ceux qui m'ont fourni leur adresse courriel les informations que je reçois du siège et des organismes officiels, qui peuvent vous concerner ou intéresser.

Compte tenu de l'état de santé des membres du bureau les empêchant plus ou moins de conduire sur de longues distances, notre section n'était pas présente au 71eme congrès de l'ACUF. Mais elle a été représentée à la plupart des manifestations à Grenoble, en fonction des conditions climatiques vu notre âge et notre fragilité. Nous étions présents, entre autres cérémonies, à celle du 8 juin en hommage aux Morts en Indochine, du 14 juillet, du 25 septembre pour les Harkis et du 5 décembre pour les Morts en AFN. Nous avons assisté à au moins 15 cérémonies officielles et autres manifestations sur l'année, y compris les obsèques de Pierre GASCON à Barraux.

Nous avons encore pu faire notre rituel repas-baguettes en novembre, mais dans des conditions matérielles en baisse qui nous font y renoncer sous la même forme à l'avenir. La solution d'un repas dans un restaurant asiatique avait reçu un accueil favorable lors de ce dernier repas.

La trésorière, Marie-Chantal ILIOPoulos, présente le rapport financier de l'année 2018, qui s'équilibre correctement.

Renouvellement du Bureau.

Comme je ne peux plus assurer normalement la présidence, du fait de ma DMLA (qui s'aggrave de mois

LA VIE DE L'ASSOCIATION

LA VIE DE L'ASSOCIATION

en mois, m'empêche de lire facilement et d'écrire correctement et m'interdit maintenant de conduire un véhicule), et de la pénibilité croissante de la station debout, je donne ma démission de président, voire du bureau, de la section de l'ACUF-Isère, que je vais transmettre au siège. Mais je peux éventuellement rester secrétaire, si le candidat à la présidence qui se présentera possède une adresse courriel, pour pouvoir correspondre avec lui...

Voire aussi assurer la trésorerie, mais je demanderais alors que les cotisations soient toutes réglées avant nos assemblées générales pour ne pas avoir à y refaire le décompte des adhérents à jour de leur cotisation à la dernière minute et pour ne faire qu'un seul envoi des quotes-parts au siège. Marie-Chantal ILIOPOULOS, ne pouvant plus conduire non plus, ne souhaite pas être candidate à un autre mandat de trésorière. Cependant, Joseph THORENS accepte d'être encore vice-président.

Si personne ne se présente pour nous remplacer, je ferai la clôture des comptes et les virements imposés au siège, dont celui des quotes-parts des cotisations 2019 perçues. Et ceux qui n'auront pas encore réglé la leur devront s'orienter vers le siège, ainsi que tout un chacun les années suivantes, à moins de se rattacher à une autre section, celle de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône par exemple : leurs présidents sont là pour vous fournir les coordonnées de leurs trésoriers.

Je répète que ce serait de fait la dissolution de la section et nous obligerait à constituer une amicale pour continuer, en dehors de réunions informelles, à poursuivre notre traditionnel repas-baguettes annuel, mais alors dans un restaurant du fait de la complication matérielle et administrative pour la salle de Saint-Martin-d'Hères et de la non-couverture d'assurance par le siège de l'ACUF

Personne ne se présentant pour les postes de trésorier et/ou de président, et seul le vice-président actuel restant maintenant sa candidature à son poste, le bureau sortant n'est pas remplacé, je prononce donc la dissolution de la section ACUF-Isère.

Rassemblement à la stèle du Gendarme OFFNER pour le dépôt de gerbe avec nos 3 drapeaux, suivi de l'appel aux Morts et de la Marseillaise, mais sans éléments de la Gendarmerie (trop pris par ailleurs)

malgré notre demande, puis excellent repas au mess où nous nous sommes retrouvé 25 convives sur 27 prévus, dont 3 de la Section de Villefranche-sur-Saône et 4 de celle de Lyon.

À la suite d'un entretien téléphonique de ce jour avec notre président national, il ne faut plus considérer la Section comme dissoute, mais seulement en sommeil, ce qui nous dispense d'une déclaration aux autorités.

Nous resterons couverts par le siège qui conservera notre patrimoine à notre intention et paiera ou nous remboursera les factures de nos activités associatives.

Pour les années futures, chacun de nous pourra s'affilier directement au siège ou à l'une des sections du Rhône. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint la lettre à ce sujet de notre ami Alain DUPOUYET, président de la section de Villefranche-sur-Saône jumelée à la nôtre. Nous conserverons les drapeaux pour participer au moins aux cérémonies majeures qui nous concernent.

Le président Jean VIELLY

POITIERS

Assemblée générale du 4 avril 2019. Ouverture de la séance par le président Mariel AUZOUX. La tradition est respectée par la minute de silence en hommage à nos anciens camarades sans oublier la nouvelle génération du feu.

Après la présentation de l'ordre du jour par le président, il présente Monsieur PEYROUX adjoint au maire de la commune de Vouillé.

Le secrétaire Paul BRAULT donne lecture concernant l'activité de l'exercice 2018 et évoque les divers déplacements du président au siège national de l'ACUF car lors du Congrès National qui a eu lieu à Neuville-sur-Barengeon (36) il fut élu afin de siéger au Comité Directeur.

Georges DEFORGES trésorier donne le résultat financier de l'exercice 2018. Recettes : 1.391,41€, dépenses : 2.570,85€. Montant disponible sur le compte et le livret A : 10.599,97€. En l'absence de Christian MARCADEUX vérificateur aux écritures le président AUZOUX donne lecture du compte-rendu.

À l'issue des rapports « Activités et Finances » le président demande aux membres présents d'approuver ou non les différents rapports ; pas de surprise ces derniers sont validés.

Le trésorier évoque le cas de quatre personnes qui depuis de nom-

breuses années sont prises en charge par la caisse de l'association « afin de maintenir leur adhésion » et malheureusement ne donne aucun signe de vie !!! Il s'agit en effet de Mme ALLAIN, MM BENOIT, CORNET et DAN TECK. Le président demande quelle solution adopter ? Celle-ci sera prise lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Dans le même état d'esprit le président évoque le problème bancaire. Si demain une des personnes décède ou se retire que se passera-t-il du solde bancaire ? Le risque est la fermeture du compte... Donc sur proposition de Mariel AUZOUX il propose le recrutement d'un volontaire comme trésorier-adjoint. Une seule personne se présente et à l'unanimité c'est Robert VALAIS qui est élu. Le président demande au secrétaire de faire un dossier mentionnant la modification ainsi que le nom de la personne (Voir feuille en annexe)

Dans le même temps, en raison du décès d'un membre du C.A. et n'ayant aucune nouvelle d'une autre personne depuis un certain temps le président propose de les remplacer. À ce titre deux membres se portent volontaires en la personne de MM. Michel PASQUIER et Jacques VENDRELL, ces derniers sont élus.

En ce qui concerne la mise en place du bureau cela se tiendra dans quelques jours pour validation.

Cette année il n'y aura pas de Congrès national. Un rassemblement des présidents départementaux est prévu à Paris au siège national de la Fédération Maginot. Le prochain congrès national doit normalement avoir lieu en Dordogne courant 2020.

Le jeu des questions réponses termine l'assemblée générale qui s'est déroulée dans une bonne ambiance et un bon état d'esprit. Pour terminer cette matinée riche en information un repas de cohésion est apprécié par les présents.

Le Président Mariel AUZOUX

PUY de DÔME

Kévin MUSIALSKA, lycéen, est porte-drapeau de la section et s'investit pleinement dans cette fonction. Le bureau de la section lui a adressé un courrier de remerciement. Mon cher Kévin, Le bureau de l'ACUF 63, Bernard ENTZMANN, secrétaire ; Farah MARQUES, secrétaire adjointe ; Patrick MARQUES, trésorier ; Michel TAILLANDIER, porte drapeau et moi-même te félicitons et te remercions pour tout le travail que tu as et que tu continues à



LA VIE DE L'ASSOCIATION



accomplir au sein de notre section. Nous sommes donc très heureux de t'accueillir comme membre à part entière de l'ACUF 63 et comme plus jeune porte-drapeau de l'ACUF. Sois-en ici remercié. Je te prie d'accepter, Mon cher Kévin, nos salutations les plus chaleureuses.

*Paul SAINLANNE,
Président A.C.U.F 63*

TOULOUSE

L'assemblée générale s'est déroulée dans les salons du restaurant thaïlandais « Le Lynga » à Toulouse le 16 mars.

Accueil des participants par le président Jean MOLINIER, en présence du trésorier et du secrétaire il est procédé aux différentes formalités administratives et comptables, émargement de la feuille de présence et remise des pouvoirs, le quorum étant atteint le président ouvre la séance afin de délibérer sur l'ordre du jour préalablement établi.

Une minute de silence est demandée à la mémoire de nos membres disparus en 2018 et également à la mémoire de tous les Morts victimes du Devoir.

Le président présente un nouvel adhérent, Gabriel NGUYEN VAN QUI médecin à la retraite qui a accepté de seconder LY VAN SONH, vice-président, responsable des A.C. d'Indochine, très affaibli ne pouvant plus assumer normalement ses responsabilités.

Jean MOLINIER évoque le passé du nouvel adhérent issu d'une belle famille thaïlandaise qui a tout perdu en optant pour la France.

Sans plus attendre le président propose à l'assemblée de nommer Gabriel NGUYEN VAN QUI, vice-président en charge des A.C. Asiatiques, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents. Applaudissements de bienvenue pour ce nouvel adhérent dûment mandaté dans sa nouvelle charge.

Il enchaîne en nous annonçant qu'il avait réussi à convaincre notre fidèle ancien le colonel Louis MOURET, Indo-Algérie, d'intégrer le bureau pour nous faire profiter de sa longue expérience du monde com-

battant au service de la Mémoire.

Cette proposition fut acceptée à l'unanimité des présents qui ont applaudis chaleureusement.

Le président évoque la situation de certains membres pratiquement centenaires dont l'âge ou la maladie les tiens éloignés du groupe, dont Fleury BOUCAUD (nouvelles et pouvoir donnés à un membre de l'association ; C. FRED) et Alfred DENJEAN (aucune nouvelle malgré les appels téléphoniques).

Dans le rapport d'activité Marie-Thérèse MATHIEU « Maïté » notre battante porte-drapeau précise qu'en 2018, comme les années précédentes l'ACUF avec ses membres valides et disponibles a participé à toutes les cérémonies nationales, régionales et locales avec le concours de Daniel VIVES notre 2^{ème} porte-drapeau ainsi qu'aux obsèques de nos membres et de nos camarades A.C du Comité d'Entente.

À toutes ces manifestations le binôme président et porte-drapeau n'a jamais failli à son engagement. Maïté apprenait à ceux qui n'étaient pas au courant, que maître Gérard FOURE-LABROT, président du Comité d'Entente et monsieur Renaud SCHOUVER directeur de l'O.N.A.C sont les artisans de la conception, du très joli chapeau, qui protège de la pluie et des intempéries toutes nos dames porte-drapeau. Toujours grâce à l'action du président du Comité d'Entente nos porte-drapeaux ont pu s'équiper des magnifiques blousons portés par les personnels du prestigieux porte-avions Charles de Gaulle. Nos porte-drapeaux vont également bénéficier d'un badge qui leur permettra de se garer au plus près des lieux de cérémonies.

Pierre ERB, trésorier, donne lecture du rapport financier qui fait état d'un résultat positif de 222,21 €. Ce résultat est la conséquence d'une gestion saine d'où nous avons exclus dans la mesure du possible, des dépenses non productives. Grâce à une innovation de la Mairie de Toulouse, nous évitons les frais de gerbes ou de fleurs, pris totalement en charge par notre municipalité.

Les différents rapports sont distinctement soumis à l'approbation de l'assemblée qui les accepte sans réserve, quitus est notamment donné au trésorier. Le compte-rendu de l'A.G de l'année précédente du 3 mars 2018 est également soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'accepte en l'état.

Aux questions diverses, le président évoque entre-autre la venue possible à Toulouse, le 8 juin prochain du célébrissime Alain DELON en tant qu'ancien combattant d'Indochine à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux « Morts de la France » en Indochine.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare les travaux clos et invite l'assistance à partager le verre de l'amitié, suivi d'un excellent déjeuner aux saveurs asiatiques pris sur place.

Il fait part de la satisfaction qu'il éprouve d'être en présence de participants certes d'un certain âge mais qui gardent en eux cet esprit d'équipe et de solidarité.

VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Assemblée générale du 23 mars 2019. L'assemblée s'ouvre à 10 heures devant une petite trentaine d'adhérents. Sont également présents : Didier BARRY, adjoint au Maire, en charge notamment du Devoir de Mémoire ainsi que Mickaël HEIDMANN, collaborateur du cabinet du Maire, chargé de l'organisation des cérémonies patriotiques, Henri LAFFORGUE, Armand WALLERICH, Bernard RAQUIN et Jocelyne DUCRET de la section ACUF de Lyon.



Le président demande d'avoir une pensée pour les adhérents hospitalisés ou malades (Jeanine BROUER, Georges BONVALLET, Huguette CHAMPEAU...) et rappelle que depuis la dernière assemblée générale la section a perdu Robert THEVENET, Jean LODS, Frédéric MINOT et tout récemment Edmond SOUCHON. Une minute de silence est respectée, en y associant les présidents disparus Guy DEGATIER et Michel BROUER, le colonel BELTRAM ainsi que les victimes civiles et militaires disparues au cours d'attaques ou de combats hors de nos frontières.

Le trésorier, Alain DUPOUYET, présente le rapport financier. La situation est saine, même si le solde

LA VIE DE L'ASSOCIATION

LA VIE DE L'ASSOCIATION



créiteur est légèrement en retrait par rapport à la dernière assemblée. Le président rappelle à ce sujet que nos subsides provenaient de la « Journée détente » que nous organisions chaque année, laquelle comportait une tombola et diverses activités « lucratives ». Lourde pour son organisation, cette « journée » n'a pas été reconduite.

Le colonel Gilles DEGATIER fait ensuite le point de ses activités Social & Chancellerie.

Plusieurs dossiers de demande de carte du combattant sont sur le point d'aboutir. Il rappelle que l'ONAC assure désormais une permanence chaque mois à la Sous-Préfecture.



Le président présente ensuite le rapport d'activité. Il rappelle que la section est présente à toutes les cérémonies patriotiques (hormis le 19 Mars). En outre, elle répond également « présent » à celles, plus locales, organisées par la Mairie ... qui sont aussi nombreuses... ! Alain DUPOUYET assiste quant à lui à certaines manifestations de la région lyonnaise, et nos adhérents de la délégation Ronno/Amplepuis aux manifestations locales. Un grand merci à nos porte-drapeaux.

Rapport moral du président

Sur le plan national : il n'y aura pas de congrès national en 2019. Une assemblée générale se tiendra à Paris à une date qui reste à déterminer, le congrès national de 2020 se déroulera à Ste Foy La Grande (Gironde).

Sur le plan local : Il se félicite des excellentes relations et du très bon travail réalisé avec la Mairie, et en

remercie ses représentants ; il regrette toutefois que reste en suspens le problème d'accessibilité de la Maison des Combattants ; il rappelle que la raison d'être de notre association est d'apporter réconfort et aide à ses adhérents. Pour perdurer, elle a besoin de sang « jeune » et il est essentiel d'accueillir toutes les générations. Ce n'est pas chose facile car lorsque l'on est jeune, les impératifs de la vie vous éloignent souvent des « anciens ». A Villefranche, nous menons depuis de nombreuses années des actions vers ce qu'il est convenu d'appeler les OPEX ; une manifestation leur est d'ailleurs dédiée chaque mois d'octobre, en collaboration avec la Municipalité ; il regrette « le silence radio » de certains adhérents qui, sans que l'on sache pourquoi, ne se manifestent plus ... et n'ont même pas la courtoisie de répondre à nos lettres ... ; la section est forte actuellement d'une quarantaine de membres (il précise « actuellement » car toutes les cotisations 2019 ne sont pas encore rentrées) ; de nouvelles adhésions ont été enregistrées récemment : M^e Paulette SOUCHON, Michel RENARD, Alain SCHAUFFLER ainsi que René BARBERET et Serge FARJOT de notre délégation de Ronno/Amplepuis. (Nous disposons là-haut d'un excellent recruteur en la personne de Gérard PERRODON, également porte-drapeau).

Le bureau actuel a été élu en novembre 2015, en raison du décès de Michel BROUER. Il convient donc de procéder à son renouvellement. Dans sa lettre de convocation à l'AG, Jacques BEAUFILS a précisé qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat, et rappelé que le président ne peut être trésorier, et vice-versa. S'il est impossible de constituer un bureau, la section disparaîtra et notre trésorerie sera transférée à Paris. Nos amis lyonnais ont proposé une fusion...au cas où ...

À l'appel de candidature ont répondu favorablement Michel RENARD et Paulette SOUCHON. Alain DUPOUYET avait réservé sa réponse mais est disposé à continuer. Et Jean-Paul CINIER ... si nécessaire. En conséquence, il leur appartiendra de constituer un nouveau bureau lors d'une prochaine réunion. La section est sauvée !!!

Didier BARRY, au nom de la municipalité, a conclu l'assemblée en se félicitant des excellents rapports que nous entretenons. Concernant l'ac-

cessibilité de la Maison des Combattants, il indique que la Ville a acheté l'ancien cinéma, Le Rex, dans l'objectif d'y effectuer des travaux importants qui permettront d'y accueillir dans de bonnes conditions des associations, notamment.

Après avoir chanté ensemble *La Marseillaise*, les participants ont partagé le verre de l'amitié, suivi d'un repas amical.



Réunion du 2 Avril

Composition du nouveau bureau de la section de Villefranche/Saône : Président ; Alain DUPOUYET ; secrétaire Michel RENARD ; trésorière Paulette SOUCHON. Première réunion mensuelle de la nouvelle équipe pour hommage à Jacques BEAUFILS et présentation de la nouvelle équipe le Jeudi 4 avril 2019 à 17 H 30.

Chers Amis

Je vais vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire de nos adhérents décédés en cours d'année. Une pensée également pour le Colonel Guy DEGATIER et pour Michel BROUER nos présidents d'honneur. Une pensée pour le Médecin-Capitaine mort au champ d'honneur au Mali récemment.

Comme nous le craignions avec Jacky avant notre AG peu de motivations de nos adhérents pour entrer au bureau. Heureusement à la dernière minute Paulette SOUCHON a décidée de nous rejoindre pour nous permettre de constituer celui-ci. Nous sommes actuellement sur Villefranche-sur-Saône la plus dynamique des sections d'anciens combattants, nous ne pouvions pas baisser les bras et fusionner avec Lyon. D'ailleurs lors du vote aucun de vous

LA VIE DE L'ASSOCIATION

n'a répondu favorablement à cette option. S'investir dans une association c'est donner de soi, c'est aussi parfois usant mais tellement valorisant. La mort de notre section c'était la fin d'une aventure que nous avons commencée il y a de nombreuse année. Pour certains depuis des décennies, pour d'autres quelques années seulement Qu'importe le temps passé à notre association. Ne pas continuer c'était renoncer au pécule que nous avions réussi à mettre de côté grâce à nos efforts au fil des années. Pécule qui allait grossir la caisse de notre siège ou la caisse de la section de Lyon. En cas de fusion ou de cession joli cadeau dans la corbeille de la Mariée du repreneur ! Baisser les bras, disparaître c'était un renoncement, c'était trahir nos anciens présidents, nos adhérents et nos adhérentes qui nous ont quittés pour soi-disant des cieux plus cléments et qui ont tout donné pour que nous continuions le chemin qu'ils nous avaient tracé.

Il y a un peu plus de trois ans à 80 ans Jacky a bien voulu reprendre le flambeau avec un bureau plus que réduit (nous étions deux) et je l'en remercie, sans lui que serions-nous devenus ? À l'heure où beaucoup raccroche à cause de l'âge il a eu le courage d'effectuer un mandat. Durant ces trois années et demie de présidence il a fallu sans arrêt qu'il nous tire en avant, nous motivant sans cesse pour que nous avancions sur le même chemin, que nous soyons toujours présents aux différentes cérémonies patriotiques, que nous soyons les meilleurs sur la Calade, ce ne fut certes pas toujours facile. Malgré l'âge et la maladie il a toujours été présent, toujours en avant, faisant sans cesse front, pour lui, pour nous tous et pour nos prédecesseurs nous devons continuer à faire vivre la section de Villefranche-sur-Saône. Bien entendu la route étant tracée nous continuerons le même chemin que nos Anciens, nous défendrons les mêmes valeurs pour

l'amour de notre Pays. Je sais que la tâche ne sera pas facile mais je vais faire en sorte de continuer le chemin tracé par mes prédécesseurs.

Jacky reste bien entendu à notre section ou il pourra nous donner encore quelques conseils. En outre il redevient notre photographe, dada qu'il ne pouvait plus assurer du fait de son engagement comme président. Travail qu'il a effectué sans faille, travail parfois ingrat et surtout usant.

Je vous demande de vous lever et de l'applaudir pour le travail qu'il a effectué durant son mandat.

Merci Jacky et nous espérons que tu resteras encore de nombreuses années parmi nous. Le nouveau bureau te nomme Président d'honneur de notre section.

Alain DUPOUYET,
Président de section

LE CARNET DE L'ASSOCIATION

DECES

- **Général Jean BRUN.** 91ans et ancien élève de l'École Spéciale Militaire de Saint- Cyr, il avait combattu au Tonkin, puis en Algérie, avant d'être muté en Afrique équatoriale française. Volontaire pour l'Algérie, il y était retourné en 1960, et avait regagné la métropole en juin 1962 où il fut alors affecté à Strasbourg.

Il devait ensuite être nommé chef de bureau d'études de la préfecture de la Réunion où il resta de 1967 à 1971, puis après plusieurs autres affectations, quitta le service



actif en 1984, avec le grade de général de brigade.

Il ne resta pas pour autant alors inactif. De 1990 à 2001, il fut adjoint au maire d'Oullins et vice-président du cen-

tre de gestion des personnels des collectivités territoriales du Rhône, puis de 2003 à 2013, président de l'association Oullins entraide.

Il fut aussi à l'origine du projet du mémorial de Bron pour les « morts pour la France en AFN de 1952 à 1964 – puis présida l'association qui fut créée à la suite de l'érection de ce monument. Le général BRUN était Commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre des T.O.E. avec une citation et de la Valeur militaire avec trois citations.

Plusieurs personnalités, ainsi que son fils et ses petits-enfants lui rendirent hommage. Au cours des obsèques de nombreuses autorités civiles, militaires, ainsi que 27 porte-drapeaux l'ont accompagné dans son dernier voyage.

Mais le témoignage le plus émouvant fut certainement celui du général Pierre THÉVENON, président d'honneur de l'ACUF. Alors qu'il était lieutenant, le futur général BRUN avait sous ses ordres le sergent Pierre THÉVENON. Lors d'une attaque par les Viet, ce dernier fut blessé et abandonné dans les lignes

Viet. C'est alors que lieutenant Jean BRUN se porta à son secours et le ramena dans les lignes françaises. Il lui sauva ainsi la vie et, près de soixante-dix ans plus tard, le général THÉVENON ne l'a pas oublié et a voulu, une fois de plus, lui témoigner sa reconnaissance. Section de Lyon le 2 février 2019.

- **Jean FOSSET,** 89 ans au terme d'une longue maladie (AVC) ; appelé, volontaire pour servir Outre-Mer, désigné pour servir en Indochine de 1949 à 1950 ; ingénieur agronome(INRA) diplômé en agronomie (sériculture et apiculture), membre de diverses associations protection de la nature, protection des oiseaux, parcs et jardins, etc....ainsi qu'au niveau anciens combattants ; officier de l'ordre national du Mérite, croix du combattant, médaille commémorative Indochine, officier du Mérite agricole ; section d'Alès, le 3 juin 2019.

Les obsèques ont eu lieu le 7 juin en l'église de St. Christol les Alès, en présence de huit associations, de leurs drapeaux et d'une nombreuse assistance. L'éloge funèbre a été

LE CARNET DE L'ASSOCIATION

LE CARNET DE L'ASSOCIATION

prononcé par son ami M. ALVAREZ, commandeur de la Légion d'honneur.

- **Henri FOUILARD** ; 1^{er} vice-président de la section de l'Isère ; obsèques célébrées le 2 avril à l'église de Villard-Bonnot en présence de plusieurs délégations des sections voisines.

- **André BEVANCON**, 86 ans, ancien commandant de la Police Nationale, combattant d'Indochine et d'Algérie, très engagé dans les associations sportives ; section de Marseille le 6 mai 2019.

- **Jean-Claude DENIEL**, ancien premier maître de l'Aéronavale ; chevalier de l'ordre national du Mérite, médaille militaire, croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avec palme et étoile de vermeil, croix du combattant, médailles commémoratives d'Indochine et d'Algérie, médaille des blessés ; section de Fréjus/St-Raphaël, le 10 mai 2019. (Voir dans la Vie des sections l'allocution prononcée à son décès par le président de la section ACUF).

- **Pierre LAVAUD** ; membre sympathisant de la section de Limoges, fin mars 2019.

- **Pierre LENOIR**, lieutenant dans la Résistance en 1944, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45. Section de Fréjus/St-Raphaël, obsèques célébrées à la basilique Notre-Dame de la Victoire, à Saint-Raphaël, mardi 2 avril. Le drapeau de l'ACUF présent.

- **Raymonde MAMY**, 93 ans et presque doyenne de notre section ; section de l'Isère le 29 mars.

- **Daniel NAVINEL** ; combattant d'Algérie ; croix du combattant, médaille de reconnaissance de la Nation, médaille commémorative de sécurité et maintien de l'ordre en A F N ; participait régulièrement à la vie de la section ; section de Châteaubriant, le 6 décembre 2018.

- **André PARAT**, 93 ans ; combattant d'Indochine dans les forces supplétives au Sud-Vietnam, combattant de Tunisie et d'Algérie ; commandeur de la légion d'honneur, 7 citations (3 croix de guerre TOE - ordre division

- 1 croix de la Vaillance Vietnamienne à l'ordre de l'Armée, 3 croix de la Valeur militaire - 2 ordre Brigade, 1 ordre Division) ; 1^{er} vice-président de la section, s'est beaucoup investi en défendant les droits de ses amis AC (conférences-exposés oraux - écrits en rapport avec les deux guerres qu'il a vécues) ; section d'Alès le 9 mai 2019, au terme d'une longue maladie. Incinéré en présence des associations et les drapeaux ACUF Alès, UNP du Gard, École de CHERCHEL, ULAC de Nîmes Alès ; anciens TOM Nîmes. Le président de l'UMP du Gard a lu la prière des parachutistes et le président de l'ACUF a prononcé quelques mots. Tous conser-

- **Jean LE GALL**, président de la section de Versailles. La croix de chevalier de la Légion d'honneur

ront : de cet ami fidèle aux valeurs patriotiques et de conviction, un souvenir inaltérable.

- **Georges PIPARD**, 97 ans ; ancien adjudant-chef, il avait participé à aux guerres d'Indochine et d'Algérie, et était commandeur de Légion d'honneur. Section de Lyon le 16 mars 2019.

- **Arlette VERGNES**, 90 ans ; veuve de Bernard VERGNES ; section de l'Isère le 14 avril 2019. Obsèques célébrées en présence de nombreux membres de l'ACUF.

- **Serge PESLERBE** service dans la Marine ; croix du combattant, médaille de reconnaissance de la Nation, médaille commémorative de Sécurité maintien de l'ordre en A F N et de la médaille de l'ACUF ; section de Châteaubriant le 4 mai 2019. Les drapeaux des associations locales lui ont rendu les honneurs. Une délégation de la section ACUF et des autres associations assistait la famille.

- **Marcel PATRON** ancien combattant d'Indochine comme sergent - 91 ans, chevalier de la Légion d'honneur, Médaille Militaire, chevalier de l'Ordre National de Mérite, Croix du Combattant, croix de guerre des TOE, décédé à Nantes en juin 2019.

- **Jean PROVOST**, ancien combattant d'AFN, engagé volontaire dans les FFI - 95 ans, Croix du Combattant, Médaille de la Reconnaissance de la Nation, médaille commémorative Algérie, ancien vérificateur aux comptes de la section de Nantes, porte-drapeau de l'Union Fédérale, décédé en juin 2019.

lui a été remise le 8 juin par le colonel Jean GONZALÈS. Jean LE GALL a fait la bataille de la poche de Lorient, il est combattant d'Indochine, de Madagascar et d'Algérie.

Croix du combattant

- **Robert CARREZ**, section de Ste Foy la Grande ; croix du combattant au titre de l'Algérie, la décoration lui a été remise par son fils, commandant de l'Armée de l'Air le 8 mai.

- **Pierre PEYRAT**, président de la section de Ste-Foy-la-Grande ; croix du combattant au titre de l'Algérie, décoration remise le 8 mai.



DECORATIONS

Légion d'honneur



L'ACUF VOUS INFORME

Arrêté du 11 juin 2019 portant ouverture de l'agrafe « Cyber » sur la médaille de la protection militaire du territoire - JORF n°0139 du 18 juin 2019

Article 1 - Il est créé une agrafe en bronze portant l'inscription « Cyber » sur la médaille de la protection militaire du territoire.

Article 2 - Cette agrafe est destinée à récompenser les militaires qui participent de manière effective aux missions liées à la posture permanente de cybersécurité, à savoir l'anticipation, la surveillance, la détection ainsi que la réponse aux attaques informatiques et informationnelles dans le domaine de la défense, sur le territoire national, depuis le 6 mai 2017 et jusqu'à une date qui sera précisée ultérieurement.

Article 3 - Peuvent y prétendre :

- les militaires affectés pendant une durée minimale de trente mois au sein d'unités dont la mission principale est définie à l'article 2 ;
- les militaires non affectés au sein des unités mentionnées au premier alinéa et désignés pour participer aux missions prévues à l'article 2, pour une durée minimale de soixante jours, continus ou discontinus.

Article 4 - Les commandants de formation administrative ou assimilés dont ils relèvent reçoivent délégation de la ministre des armées pour attribuer l'agrafe « Cyber ».

Article 5 - Les commandants de formation administrative ou assimilés ou les autorités dont ils relèvent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française. Fait le 11 juin 2019.

Florence Parly

Décret no 2019-181 du 6 mars 2019 portant modification du décret no 2016-949 du 12 juillet 2016 portant création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme

Publics concernés : victimes du terrorisme.

Objet : modification de la date des actes terroristes pris en compte pour l'attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme.

Entrée en vigueur : le présent décret s'applique aux actes terroristes survenus depuis le 1er janvier 1974.

Notice : le décret prévoit que la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée, à compter du 1er janvier 1974, aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur

le territoire national ou à l'étranger, et aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Références : le décret modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Président de la République,
Décrète :

Article 1 – Au premier alinéa de l'article 2 du décret du 12 juillet 2016 susvisé, la date du « 1er janvier 2006 » est remplacée par la date d « 1^{er} janvier 1974 ».

Article 2 – Le Premier ministre, la garde des sceaux, ministre de la justice, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

*Fait le 6 mars 2019.
Emmanuel MACRON*

Décret n° 2019-590 du 14 juin 2019 modifiant le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale - JORF n°0138 du 16 juin 2019

Publics concernés : militaires d'active et de réserve, français ou étrangers, qui se sont distingués à l'occasion d'une action en service accomplie au sein de certaines unités des forces aériennes stratégiques ; militaires d'active et de la réserve, français ou étrangers, qui se sont distingués à l'occasion d'une action comportant un risque aggravé.

Objet : définition des bénéficiaires et des conditions d'attribution d'une citation sans croix individuelle avec insigne des forces aériennes stratégiques ou d'une citation sans croix individuelle ou collective avec palme ou étoile sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret a pour objet de créer une citation sans croix individuelle à l'aide d'une représentation de l'insigne des forces aériennes stratégiques sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale destinée à récompenser les militaires d'active et de réserve, français ou étrangers, qui se sont distingués à l'occasion d'une action en service accomplie au sein de certaines unités des forces aériennes stratégiques.

Entrée en vigueur : le présent décret s'applique aux actes terroristes survenus depuis le 1er janvier 1974.

Notice : le décret prévoit que la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée, à compter du 1er janvier 1974, aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur

le territoire national ou à l'étranger, et aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Le Président de la République,
Décrète :

Article 1 - Le premier alinéa de l'article 11 du décret du 29 mars 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sans condition d'ancienneté et de points, une médaille d'or de la défense nationale permet d'afficher sur son ruban sans agrafe :

« 1° À l'aide d'une palme ou d'une étoile, une citation sans croix individuelle ou collective attribuée aux militaires d'active et de la réserve, français ou étrangers, qui se sont distingués à l'occasion d'une action comportant un risque aggravé ;

« 2° À l'aide d'une silhouette de sous-marin nucléaire lanceur d'engin (SNLE) de type Triomphant, une citation sans croix individuelle attribuée aux membres d'équipages opérationnels d'active et de réserve, français ou étrangers, des SNLE qui se sont distingués à l'occasion d'une action en service sous-marin à la mer au sein de la force océanique stratégique (FOSt) ;

« 3° À l'aide d'une représentation de l'insigne des forces aériennes stratégiques (FAS), une citation sans croix individuelle attribuée aux militaires d'active et de réserve, français ou étrangers, qui se sont distingués à l'occasion d'une action en service accomplie au sein de certaines unités des FAS désignées par arrêté du ministre de la défense. »

Article 2 - L'article 12 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 12.-I.-La médaille d'or de la défense nationale accompagnant une citation sans croix se juxtapose à la médaille de la défense nationale, échelons bronze, argent ou or, et la précède dans le rang de préséance.

« II.- La citation sans croix individuelle ou collective est matérialisée sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale par :

« 1° Une palme de bronze (armée) ;
« 2° Une étoile de vermeil (corps d'armée) ;
« 3° Une étoile d'argent (division) ;
« 4° Une étoile de bronze (brigade et régiment).

« III.- La citation sans croix pour dévouement en service sous-marin à la mer au sein de la FOSt est matérialisée sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale par :

« 1° Une silhouette de SNLE de type Triomphant de couleur or (marine nationale) ;

« 2° Une silhouette de SNLE de type Triomphant de couleur argent (force maritime) ;

L'ACUF VOUS INFORME

L'ACUF VOUS INFORME

« 3° Une silhouette de SNLE de type Triomphant de couleur bronze (escadre ou flottille) ;

« 4° Une silhouette de SNLE de type Triomphant de couleur anthracite (escadrille de sous-marins ou unité).

« IV.- La citation sans croix pour action en service au sein de certaines unités des FAS est matérialisée sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale par :

« 1° Une représentation de l'insigne des FAS de couleur or (armée aérienne) ;

« 2° Une représentation de l'insigne des FAS de couleur argent (corps aérien) ;

« 3° Une représentation de l'insigne des FAS de couleur bronze (division aérienne) ;

« 4° Une représentation de l'insigne des FAS de couleur anthracite (brigade et escadre aérienne).

« V.- Les appellations de ces différents niveaux sont adaptées à la terminologie propre à chaque armée ou formation rattachée.

« VI. - Une palme, une étoile, une silhouette de SNLE de type Triomphant ou une représentation de l'insigne des FAS est portée pour chaque citation obtenue. »

Article 3 - Le Premier ministre et la ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 juin 2019.

Emmanuel Macron

Le Service National Universel

Voulu par le Président de la République, le projet du Service National Universel a été conçu par un groupe de travail présidé par le Général de division Daniel MENAOUIINE. La mise en œuvre a été confiée à Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, en charge des dossiers liés à la jeunesse, la vie associative, l'engagement et la mise en place du Service National Universel, qui travaille en étroite liaison avec la SEMARM.

Ce n'est pas un service militaire, mais les militaires participeront à la formation des encadrants et à une partie de l'encadrement sans compter les interventions sur les modules défense, cohésion en plein air ou résilience.

Service civique d'un mois obligatoire entre 16 ans et 18 ans pour tous les jeunes (filles et garçons), s'inscrivant dans la continuité du parcours citoyen, il sera suivi d'un engagement plus long sur la base du volontariat,

entre 16 et 25 ans. C'est un projet de société qui a pour finalité de :

- Affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- Susciter une culture de l'engagement
- Prendre conscience des grands enjeux sociétaux. Ce service comprendra deux phases.

La 1^{ère} phase sera d'une durée d'un mois maximum et comportera 2 périodes, un temps d'hébergement collectif, puis une période d'engagement prenant la forme d'une mission d'intérêt général pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

La 2^{ème} phase vise à la poursuite volontaire d'un période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée :

- soit à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile, les réserves opérationnelles)
- soit à l'accompagnement des personnes
- soit à la préservation du patrimoine ou de l'environnement
- soit au tutorat.

Ces différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégreront les formes de volontariat existantes ainsi que des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes.

La phase expérimentale dite pilote commencera en juin 2019. Environ 3 000 jeunes volontaires âgés de 16 ans participeront au service national universel. Ils seront appelés, recrutés sur la base du volontariat et avec un souci de mixité sociale et territoriale. 13 départements test ont été choisis : les Ardennes, le Cher, la Creuse, l'Eure, la Guyane, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Nord, le Puy-de-Dôme, le Val-d'Oise et le Vaucluse. En 2020, tous les départements devraient pouvoir accueillir des jeunes pour le SNU. En régime de croisière (vers 2023), cela concerne plus de 800 000 jeunes filles et garçons.

Ce Service National Universel, nous devons y participer en tant que transmetteurs de la Mémoire et du Civisme. Témoignages, aides diverses, accueil dans nos associations, tout est ouvert si nous avons bien évidemment des activités pour donner ou redonner du sens à la jeunesse qui est en attente de sens, d'écoute et de repères, ce qui lui manque le plus aujourd'hui. Notre fédération, grâce à vous, peut aider à

restaurer l'appétence à nos valeurs communes qui constituent le ciment de notre Nation.

N'hésitez donc pas à vous manifester auprès des préfectures en proposant vos services, par le biais de convention sur des projets précis.

Lettre d'info FNAM n°11

Saints patrons et traditions militaires.

Saint-Michel et Sainte-Barbe seront-ils bientôt bannis des régiments de parachutistes, d'artilleurs et de sapeurs ? Rapporteurs de la mission d'information sur l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées, les députés Christophe Lejeune (LREM) et Bastien Lachaud (LFI) se sont interrogés le 27 mars dernier en commission à l'Assemblée nationale sur le fait que ces saints de l'Église catholique soient « fêtés » dans les armées et qu'une messe soit proposée à ces occasions.

« En premier lieu, nous croyons utiles de veiller à un strict respect de la neutralité. La laïcité et la neutralité pré-minissent de tout mélange des genres préjudiciables à la cohésion. La chance des militaires, c'est précisément de pouvoir s'appuyer sur des règles déontologiques et une discipline éprouvée », a commencé par affirmer le député Bastien Lachaud. Avant d'ajouter : « Une meilleure séparation entre les activités religieuses et les activités de cohésion doit notamment être assurée. Les moyens généraux sont en effet trop souvent utilisés pour envoyer des invitations à des cérémonies catholiques ». [...]

Relayé par le journaliste de défense Laurent Lagneau sur son blog Opex360, l'échange ne s'est pas arrêté là : « *D'autres pratiques comme la bénédiction de régiments entiers, de bateaux ou d'aéronefs doivent être proscribes. Toutes ces maladresses créent un environnement que les militaires d'autres religions, ou ceux qui ne croient pas, peuvent ressentir comme inhospitalier et excluant », a-t-il également souligné.*

« Nous avons des régiments qui, en raison de leur histoire, portent sur leurs fanions et leurs drapeaux des insignes musulmans. Je pense au 1er Régiment de Spahis et au Régiment d'Infanterie Chars de Marine, qui portent l'étoile chérifiene, je pense aussi au 19^e régiment du génie qui porte le croissant musulman sur ses insignes et la totalité de ce régiment se reconnaît dans ce qui fonde l'esprit de corps et ce qui est l'unité d'un outil de combat », a-t-il également souligné. [...]

aleteia 7 avril 2019

L'ACUF VOUS INFORME

Carte du combattant

En 2018, 16 110 personnes (dont 14 004 OPEX) se sont vues décerner la carte du combattant et la croix qui lui est attachée et 13 407 titres de reconnaissances de la Nation ont été attribués.

Durant l'année 2018, 11 891 militaires et civils se sont vus attribuer la carte du combattant pour avoir servi pendant 4 mois (ou 120 jours) en OPEX.

Depuis 1993, près de 176 107 cartes ont été délivrées au titre des opérations extérieures. Depuis le 1er octobre 2015, 58 372 personnes ont bénéficié de cette mesure.

La carte du combattant a également été décernée à 3 internés politiques, 1 déporté résistant, 2 évadés, 5 prisonniers du Viet Minh, 1 patriote réfractaire à l'annexion de fait et 7

combattants volontaires de la Résistance (CVR).

SNCF et pensionnés pour invalidité au titre du CPMI-VG

L'Ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, et à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs, parue au J.O du 13 décembre 2018 modifie le code des PMI-VG.

Ainsi, seraient supprimés, à compter du 3 décembre 2019, le droit à la réduction de 50% ou de 75% attribué actuellement aux militaires ou victimes civiles de guerre, pensionnés au titre du Code des PMI-VG, ainsi que la gratuité du voyage accordée au guide de l'invalide à 100% bénéficiaire de l'article L.133-1 (Carte portant la men-

tion « Besoin d'accompagnement - Gratuité pour le guide ») et le billet gratuit annuel délivré aux parents proches pour se rendre sur le lieu d'inhumation des Morts pour la France.

IMPORTANT : Saisie par les associations Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a informé « *qu'avec l'ouverture à la concurrence en 2020, les tarifs spéciaux dont bénéficient les pensionnés de guerre continueront à s'imposer à la SNCF et à tout autre opérateur par des décrets en cours de préparation.* »

FNAM fiche info



LE SAVIEZ-VOUS ?

CLIMAT

De l'eau datant de l'âge de glace découverte dans l'océan Indien. Il y a 20.000 ans, le visage de notre planète était différent. En plein âge de glace, les glaciers mesuraient des centaines de mètres d'épaisseur. Les océans étaient plus petits et les terres plus étendues. L'eau, quant à elle, était plus salée et plus froide. Des chercheurs annoncent aujourd'hui avoir découvert, justement, de l'eau datant de cette époque.

Les Maldives. C'est, quelque part dans l'océan Indien, ce qu'il reste d'anciennes îles volcaniques. Et c'est là qu'une équipe de chercheurs de l'université de Chicago vient de faire une découverte étonnante. Un échantillon d'eau datant du dernier âge de glace qu'a connu notre Terre, il y a environ 20.000 ans.

L'objectif de leur mission : déterminer comment se forment les sédiments dans cette région influencée par le cycle annuel de la mousson asiatique. C'est dans cette perspective qu'avec un navire équipé d'une foreuse capable d'extraire des carottes de roche de plus d'un kilomètre et demi de long jusqu'à près de cinq kilomètres sous le fond marin, ils ont ramené des échantillons.

Mais, lorsqu'ils ont analysé l'eau contenue dans ces carottes, surprise : elle était bien plus salée que l'eau de mer classique. Et des tests plus poussés en laboratoire, portant sur les constituants chimiques et les isotopes

contenus dans l'eau, ont montré que cette eau provenait d'une époque lointaine. Depuis le dernier âge de glace, elle a migré à travers la roche pour être découverte aujourd'hui seulement.

Cette eau, vieille d'environ 20.000 ans, devrait permettre aux chercheurs d'en apprendre un peu plus sur la situation de la Terre à l'époque du dernier âge glaciaire. Reconstruire la circulation océanique, le climat et les conditions météorologiques qui existaient alors pourrait éclairer sur la façon dont le climat de notre planète évoluera dans le futur.

Nathalie Mayer 28 mai 2019

INTELLIGENCE ANIMALE : un bourdon apprend à tirer une ficelle !

Des bourdons ont pu apprendre une technique complexe : tirer sur une corde pour attraper de la nourriture autrement inaccessible (un liquide sucré). Jusque-là, seuls des oiseaux et quelques mammifères étaient censés avoir cette capacité. Mieux, ce savoir-faire a été transmis à d'autres bourdons, qui ont observé leurs congénères savants. L'apprentissage, par un individu et au sein d'un groupe, est donc bien plus répandu dans le monde animal qu'on ne l'imaginait.

Les chercheurs de l'université Queen Mary, à Londres, ont entraîné 40 bourdons à tirer sur cette ficelle pour attirer à eux une sorte de fleur artificielle contenant un liquide sucré. À force d'exercice avec des liens de plus en plus longs, 23 ont appris la tech-

nique et l'ont mémorisée. Sans aucun apprentissage, c'est plus difficile : sur 110 bourdons, deux seulement ont trouvé le truc.

Ce savoir pourrait-il être transmis ? Oui. Parmi des bourdons simplement spectateurs de ces scènes, 60 % ont compris la méthode et l'ont reproduite. Mieux, des bourdons connaissant la technique ont été mêlés à d'autres, qui l'ignoraient. Résultat : l'astuce de la ficelle tirée s'est répandue dans la colonie.

Des expériences avaient déjà révélé des comportements complexes chez les insectes, notamment les abeilles. La conclusion des chercheurs est que l'apprentissage et la diffusion des connaissances ne sont pas l'apanage des humains ni des grands singes. Cette capacité est sans doute très répandue dans le monde animal chez les espèces sociales.

Futura Planète 1^{er} juin 2019

NATURE

Le plus vieux champignon du monde, Ourasphaira giraldae, vient d'être découvert au Canada dans des roches sédimentaires datant de plus de 900 millions d'années.

L'excellent état du fossile a permis de déceler la présence de chitine, ce qui confirme son identification.

L'apparition si précoce d'un opisthochonte sur Terre suggère que les animaux auraient eux aussi pu apparaître à cette époque.

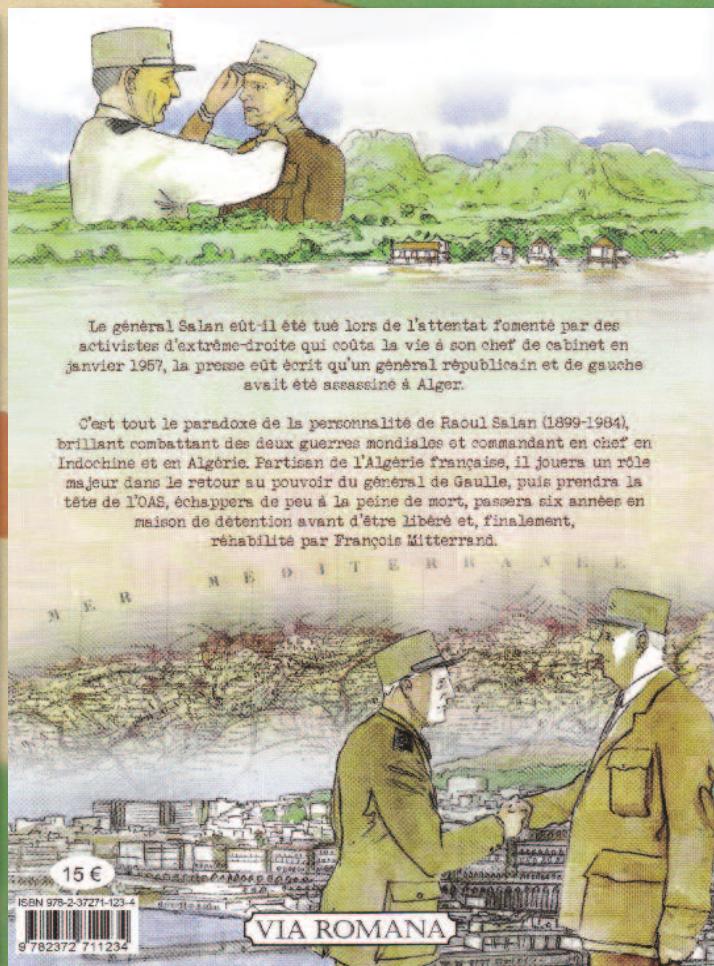
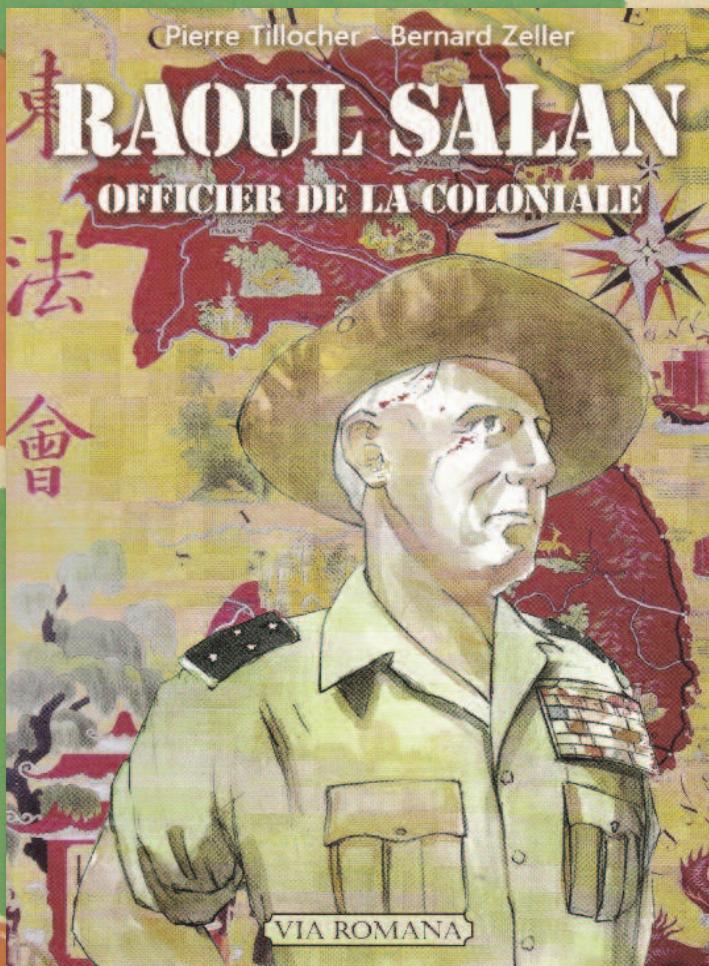
Futura Planète 29 Mai 2019



LYON - 13 JUIN



L'ACUF A LU POUR VOUS



8 JUIN : Hommage National aux Morts en Indochine

